

[Text]

EVIDENCE

[Recorded by Electronic Apparatus]

Wednesday, May 2, 1990

• 1538

The Chairman: Order. Our first witness is the Telecommunications Workers Union, Mr. Armstrong. Mr. Armstrong, do you want to quickly outline your concerns, so we can get on to some questioning.

Mr. Larry Armstrong (President, Telecommunications Workers Union): Thank you, Mr. Chairman. First of all, I have been a long-time Canadian, over 53 years, and I have been concerned with pensions all of my adult life.

I sent you a brief, which I hope you have had the opportunity to look through so that I will not have to spend much time on the actual brief itself. However, I am pleased to be here today to address this committee and the concerns of the members I represent. I hope that it will even be more than those I directly represent as a Canadian.

On page 4 I have listed one of the changes of the government's purpose, and, in my view, with my knowledge of this bill, the legislation does the opposite to what the government wants to have done through their purpose. I have some examples under the voluntary contributions to our plan, which I hope you have gone through, to illustrate my point.

• 1540

On page 5 I list the disparity of pension between Canadians and the disparity of tax benefits. One of the objectives is to make the tax limits on pension savings more fair and consistent, and looking at this bill, I cannot agree with that position.

Page 7 of the brief talks about the decrease in the flexibility of pension plans for individual members to improve their pensions by simply being able to put in more of their income for the tax breaks they have known over the past years. Those benefits are being altered. If we are to have good pensions in this country, then I believe this is a harmful effect.

On page 8, the dramatic increase in taxes and the potential shifting of the basis of the pension investment to general tax revenue is a point I make.

On page 10, point 5, where the bill restricts the benefits for the disabled, I understand it is somewhat different in our plan than in most. We do look after the disabled and continue their credits in our plan as if they were still a working member. That will be taken away.

On that same page, point 6, the administration requirements are very, very costly. Our plan is jointly trustee between the employer and the union, and the administrative portion of the plan is directly under that

[Translation]

TÉMOIGNAGES

[Enregistrement électronique]

Le mercredi 2 mai 1990

Le président: La séance est ouverte. Notre premier témoin est M. Armstrong, du Syndicat des travailleurs en télécommunications. Monsieur Armstrong, veuillez énoncer brièvement vos préoccupations pour que nous puissions passer aux questions.

M. Larry Armstrong (président, Syndicat des travailleurs en télécommunications): Merci, monsieur le président. Tout d'abord, je suis un Canadien de longue date—plus de 53 ans—, et je m'intéresse aux pensions depuis que je suis adulte.

Je vous ai fait parvenir un mémoire, que, j'espère, vous avez eu le temps de parcourir, car cela me permettrait de passer moins de temps sur le mémoire lui-même. Cela dit, je suis ravi de comparaître aujourd'hui devant le comité pour lui faire part des préoccupations des personnes que je représente. D'ailleurs, en tant que Canadien, j'espère parler au nom d'un plus grand nombre de personnes encore.

À la page 7 de notre mémoire, j'affirme, compte tenu de la teneur du projet de loi, que les changements que le gouvernement se propose d'apporter ne lui permettra pas d'atteindre ses objectifs déclarés. La législation proposée a dans la plupart des cas l'effet inverse. Pour illustrer mon argument, j'ai cité certains exemples portant sur les contributions volontaires à notre régime. J'espère que vous en avez pris connaissance.

À la page 10, j'explique que le projet de loi augmentera la disparité des pensions entre les Canadiens ainsi que celle des avantages fiscaux. L'un des objectifs déclarés du gouvernement consiste à fixer des limites fiscales plus justes et uniformes au plafond de l'épargne-retraite. Or, à la lecture du projet de loi, je ne pense pas que le gouvernement atteindra cet objectif.

À la page 12 du mémoire, nous relevons que le projet de loi va réduire la possibilité qu'avaient les particuliers participant à un régime de retraite d'améliorer leur pension en investissant parallèlement dans d'autres mécanismes fiscaux récents. Or, on retire cet avantage à l'épargnant. À mon sens, c'est une initiative néfaste qui entrave l'accès des Canadiens à de bonnes pensions.

À la page 16, nous signalons que le projet de loi aura pour effet d'augmenter de façon importante l'impôt, et éventuellement de faire passer des milliards de dollars des placements de retraite aux recettes fiscales générales du gouvernement fédéral.

À la page 19, au point 5, nous mentionnons que le projet de loi limitera les prestations des invalides. À cet égard, je crois savoir que notre régime diffère sensiblement des autres. Pour notre part, nous créditiont aux invalides les prestations normales de retraite auxquelles ils auraient eu droit s'ils avaient continué à travailler pendant toutes ces années. À l'avenir, il sera interdit d'appliquer un tel mécanisme.

À la page suivante, au point 6, nous établissons que les exigences administratives découlant du projet de loi sont extrêmement coûteuses. Notre régime est financé conjointement par l'employeur et par le syndicat, et ce sont